



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

LIVRET D'ACCUEIL

Lieu de vie François CIRLA





PREAMBULE

Le Lieu de Vie François CIRLA est géré par l'association loi 1901 ADES EUROPE. Il est situé à Ségoufielle dans le Gers (32600), à proximité de l'Isle-Jourdain.

C'est une structure habilitée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Nous accueillons des adolescents (filles et garçons) de 13 à 18 ans, confiés par l'autorité judiciaire dans le cadre du Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM), pour des séjours visant à favoriser leur insertion sociale, scolaire et/ou professionnelle.

Notre accompagnement repose sur un cadre de vie stable, la vie quotidienne partagée, et un projet éducatif individualisé construit autour de vos besoins et de vos objectifs.

LA DURÉE

La durée du placement est variable. Elle est définie en lien avec le magistrat, l'éducateur PJJ référent, et adaptée à votre projet personnel.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le lieu de vie peut accueillir jusqu'à 7 adolescents, garçons et filles, en hébergement collectif ou en studios.

L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de plusieurs professionnels :

- Un permanent (chef de service) qui assure la coordination du lieu de vie, l'accompagnement éducatif et le lien avec les partenaires (justice, soin, école...).
- Deux éducateurs qui vous accompagnent au quotidien dans votre projet et vos démarches.
- Une maîtresse de maison qui vous accompagne dans la vie quotidienne et l'apprentissage de l'autonomie (repas, hygiène, gestion du linge, budget,...).



- Un surveillant de nuit pour assurer votre sécurité et répondre à vos besoins durant la nuit.
- Une psychologue, présente régulièrement, qui peut vous proposer des entretiens individuels.

L'équipe travaille en lien avec la direction d'ADES Europe et les services du Centre Educatif Albatros à Cornebarrieu.

LES MODALITES D'ADMISSION

Les dossiers d'admission sont étudiés par la Directrice de l'établissement. Le choix des admissions se base sur un principe de non-discrimination.

Des documents administratifs (certificats médicaux, autorisations parentales, ...) font l'objet d'une demande préalable dans le dossier d'admission. En amont de votre arrivée, le présent livret d'accueil vous renseigne sur le déroulement du placement au Lieu de vie François CIRLA, vos droits, vos obligations et vos responsabilités durant toute la durée du placement.

L'ACCUEIL

A votre arrivée, l'entretien d'accueil en votre présence, celle de vos représentant légaux (si possible) et de votre éducateur PJJ aura pour objectifs de :

- **Présenter le cadre du placement,**
- **Recueillir vos attentes et celles de votre famille**
- **Susciter votre adhésion au cadre d'accompagnement,**
- **Dégager les premiers axes de votre projet.**

Les dix premiers jours d'accompagnement sont consacrés à la rencontre avec les différents professionnels de la structure (équipe éducative, direction, service administratif, ...). L'ensemble des adultes présents au lieu de vie participe au bon déroulement de votre placement.



LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne du lieu de vie a pour but de vous aider à vous inscrire dans la « vie réelle ». Le lieu de vie ne propose donc pas d'activité en semaine. Le quotidien est rythmé par les repas, les tâches ménagères, les temps d'insertion, les divers rendez-vous et les temps de repos. Vous participez activement à l'entretien de votre espace personnel et collectif, à la préparation des repas, au rangement, et à la gestion de votre hygiène personnelle.

Cette implication est une composante essentielle de votre autonomie. Vous serez accompagné pas à pas dans l'apprentissage de ces gestes du quotidien qui vous permettront de mieux vous projeter vers l'avenir.

En weekend, hors temps obligatoires, des activités sportives, culturelles, manuelles, de détente ou de médiation animale vous sont proposées. Des sorties sont également organisées pour découvrir l'environnement local, tisser du lien avec les autres et renforcer votre confiance.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion scolaire et professionnelle est un pilier central de votre accompagnement. Selon votre situation, votre parcours pourra inclure :

- Une scolarisation dans un collège ou un lycée général ou professionnel de proximité,
- Une inscription dans un centre de formation (CFA, MFR, etc.),
- Une alternance entre formation théorique et immersion professionnelle,
- Des stages de découverte dans des entreprises locales ou structures partenaires (restauration, espaces verts, bâtiment, artisanat, etc.).

L'équipe éducative vous aide à construire votre projet en tenant compte de vos désirs, de vos compétences, et des opportunités du territoire. Vous serez accompagné dans toutes les démarches : inscriptions, déplacements, achats de matériel, préparation aux entretiens.

Ce travail d'insertion vise à vous redonner confiance, à valoriser vos compétences, et à faciliter votre autonomie dans la perspective de votre majorité et de la sortie du dispositif.



La « PRÉPARATION À LA SORTIE »

Le lieu de vie François CIRLA vous accompagne également dans la préparation de votre sortie, qu'elle soit vers un retour en famille, une orientation vers une autre structure ou vers l'autonomie. Ce travail commence dès le début de votre placement et se construit progressivement, en lien avec votre éducateur référent.

Des temps d'évaluations réguliers de votre projet permettent d'ajuster votre accompagnement selon vos évolutions. Si votre projet l'exige, un passage en studio peut être proposé pour vous permettre de vivre une première expérience semi-autonome, tout en restant accompagné par l'équipe éducative.

Vous serez soutenu dans les démarches administratives, la gestion du budget, la recherche de logement, l'accès aux droits sociaux, et les outils nécessaires pour vous projeter de façon autonome dans la vie adulte.

Le lien avec les partenaires extérieurs (mission locale, centre de formation, services sociaux, etc.) est renforcé à cette étape pour favoriser une transition réussie.

LA FAMILLE

Au Lieu de Vie François Cirla, la famille est reconnue comme un acteur essentiel dans le parcours éducatif de chaque adolescent. Le travail avec les familles ne se limite pas à une simple collaboration : il constitue un véritable partenariat. Malgré les fragilités ou les ruptures parfois présentes dans l'histoire familiale des jeunes accueillis, nous nous attachons à maintenir, restaurer ou renforcer les liens familiaux, dans la mesure du possible et dans l'intérêt du jeune. Ce partenariat repose sur une communication régulière, un respect mutuel des valeurs et une volonté partagée d'accompagner le jeune vers l'apaisement et l'autonomie. Les familles sont informées, impliquées dans les décisions importantes, et soutenues dans leur rôle éducatif. Nous croyons que le lien familial, même distendu, peut-être une ressource précieuse dans la dynamique de résilience et de réinsertion sociale des adolescents que nous accompagnons.

Des rencontres sont organisées régulièrement, mais des instances formelles viennent ponctuer le placement, ces instances se nomment des synthèses, elles ont lieux à la fin



du premier mois de placement et sont renouvelées tous les mois tout au long du placement.

LA RÉFÉRENCE ÉDUCATIVE

Dès votre admission, **un référent éducatif** est nommé dans l'équipe du lieu de vie.

Il vous accompagnera dans la formalisation de votre projet personnel d'accompagnement, sera une figure repérante dans le lien avec votre famille et l'éducateur PJJ. Néanmoins, tous les éducateurs du lieu de vie sont des ressources importantes tout au long de ton placement.

PÉDAGOGIE

La pédagogie du Lieu de Vie François Cirla repose avant tout sur la proximité, la bienveillance et l'individualisation de l'accompagnement. Ici, le quotidien partagé devient un outil éducatif à part entière : préparer un repas, faire les courses, organiser une sortie ou simplement discuter autour d'un café sont autant d'occasions de construire une relation de confiance et de vous découvrir autrement. Nous privilégions un cadre souple mais structurant, dans lequel chaque adolescent peut s'exprimer, expérimenter et évoluer à son rythme. L'équipe éducative adopte des postures non jugeantes et s'efforce de valoriser les compétences, de renforcer l'estime de soi et de soutenir l'autonomie. Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé, construit avec lui, dans une logique de co-responsabilité, avec pour objectif de retrouver une stabilité, un projet de vie et une place apaisée dans la société.

SANTÉ ET ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Votre santé est cruciale. La santé, et en particulier la santé mentale, occupe une place centrale dans l'accompagnement proposé au Lieu de Vie François Cirla. L'accès aux soins est facilité grâce à un partenariat étroit avec les professionnels de santé, notamment une psychologue, présente tous les lundis et vendredis au sein du lieu de vie. Vous pouvez ainsi bénéficier d'un espace de parole confidentiel et libre, en dehors du cadre judiciaire. L'accompagnement éducatif intègre également une attention constante au mal-être, à l'expression des émotions et à la prévention des conduites à



risque. Nous adaptons les démarches aux besoins, au rythme et à l'adhésion de chaque adolescent, afin que chacun puisse se sentir écouté, soutenu et acteur de son propre parcours de soin.

LIEN AVEC L'ÉDUCATEUR PJJ

Le lien entre le Lieu de Vie François Cirla et l'éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est un pilier fondamental de l'accompagnement. L'éducateur PJJ vous suit dans le cadre de sa mesure judiciaire et travaille en étroite collaboration avec l'équipe éducative du lieu de vie et vous. Ensemble, nous construisons et coordonnons votre projet individualisé, en veillant à sa cohérence, à son évolution et au respect des obligations judiciaires. Ce partenariat constant permet de partager les observations, d'adapter les actions éducatives et de vous soutenir dans toutes les dimensions de votre parcours (insertion, santé, famille, justice...). L'éducateur PJJ est aussi un repère important, ainsi le lieu de vie demande à votre éducateur PJJ de partager une fois par trimestre un temps de repas seul avec vous. Ce moment permet un libre échange entre vous, moins institutionnel.

Vos référents resteront en lien avec **l'éducateur PJJ** en charge de votre mesure d'accompagnement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ESPACE PRIVE : Vous disposez d'une chambre individuelle. La chambre, ou studio est équipée. Il est de votre devoir de respecter le matériel et le mobilier. Votre chambre est **votre espace personnel**, vous devez en prendre soin et pouvez le **décorer**, un budget de 30€ est donné, deux semaines après votre arrivée.

PRATIQUE RELIGIEUSE : Chacun peut pratiquer librement sa religion. Cette pratique religieuse est **strictement personnelle et individuelle** et s'effectue **dans votre chambre**.



HYGIENE : Nous vivons en collectivité et dans le respect de chacun, aussi, une **douche quotidienne est obligatoire à minima**, chaque jeune est responsable de son hygiène corporelle. Nous vous laissons libre d'acheter mensuellement par vous-même vos produits d'hygiène. Un budget de 20€ par mois donné par le lieu de vie est alloué.

TRAITEMENTS MEDICAUX : Tout traitement médicamenteux fait l'objet d'une **ordonnance**. Les traitements éventuels sont **distribués par les professionnels** du lieu de vie ou par un professionnel de santé.

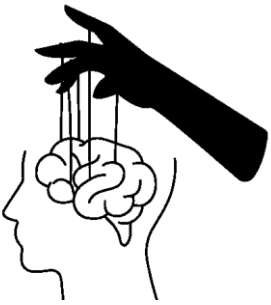
CONSOMMATION DE CIGARETTES : avec l'**autorisation de vos responsables légaux**, les cigarettes sont à vos frais et à utiliser dans les lieux destinés à cette consommation.

GESTION DE VOS AFFAIRES PERSONNELLES : Vous êtes **responsables** de vos affaires personnelles, le lieu de vie se **décharge de toute responsabilité en cas de casse ou de vol**. Les documents importants et objets de valeur sont confiés à la direction. Une clé de chambre vous est remise à votre arrivée au lieu de vie, ainsi il vous appartient de fermer votre chambre, dès votre sortie.

CONTACTS AVEC VOTRE AVOCAT : Vous pouvez contacter votre avocat **par téléphone** lorsque vous le souhaitez. Des **rencontres** sur sites avec lui peuvent aussi être organisées, notamment dans le cadre de la **préparation de vos audiences**.



LES PRINCIPALES INTERDICTIONS

LES VIOLENCES		
		
Verbales	Physiques	Psychologiques
LES CONSOMMATIONS DE PRODUITS TOXIQUES		
		
Alcool	Stupéfiants	Produits courants détournés à des fins récréatives
LES SORTIES NON AUTORISEES	LES RELATIONS SEXUELLES	LES TELEPHONES
		
Les sorties non autorisées feront l'objet d'une déclaration de fugue en gendarmerie. Tout manquement au règlement pourra faire l'objet de sanction, dépôt de plainte, note au magistrat, familles et éducateur PJJ.		



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

Ce qu'il faut retenir :

« Le Lieu de Vie François Cirla, c'est un espace pour faire une pause, prendre le temps de te recentrer et regarder devant toi. Ici, tu peux te reconnecter à l'essentiel, loin du bruit, entouré de personnes qui croient en ta capacité à avancer. Ce n'est pas toujours simple, mais tu n'es jamais seul. Avec l'équipe, tu apprendras à poser des repères, à dépasser les obstacles, à croire en toi. Chaque journée te donne l'opportunité de te recentrer, de renforcer tes repères, et de progresser, même quand le chemin se fait difficile. Tu es maître de ton parcours et chaque pas te rapproche d'un futur plus serein. »



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

